

## **THÉRAPEUTES RESPIRATOIRES**

---

### Association des thérapeutes respiratoires du Manitoba

Vous commencez un nouveau parcours au Manitoba et l'Association des thérapeutes respiratoires du Manitoba vous souhaite la bienvenue.

Il existe deux langues officielles au Canada : l'anglais et le français. Au Manitoba, les services de langue française sont offerts surtout dans les endroits où il se trouve une forte concentration d'habitants francophones. Dans plusieurs régions du Manitoba, vous n'aurez accès qu'à des services en anglais.

Pour exercer la profession de thérapeute respiratoire au Manitoba, vous devez pouvoir communiquer aisément avec des anglophones qui comprennent ou connaissent peu le français. Dans le cadre de votre travail, vous devez posséder des compétences de niveau intermédiaire ou avancé de l'anglais dans les quatre domaines linguistiques de base : la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension écrite et l'expression écrite. Par conséquent, vous devez pouvoir :

- participer à des discussions de nature complexe;
- partager clairement vos pensées;
- comprendre des textes à caractère technique;
- rédiger avec confiance des rapports en langue anglaise.

Nous voulons vous accompagner lors des étapes de la reconnaissance de vos diplômes et de vos titres de compétences afin de vous permettre d'exercer la profession de thérapeute respiratoire au Manitoba.

Veillez compléter les étapes ci-dessous dans le but de faire reconnaître vos diplômes et vos titres de compétences. **À l'Association des thérapeutes respiratoires du Manitoba, le processus se déroule en anglais seulement. Ainsi tous les documents demandés doivent être traduits en anglais.**

---

Les thérapeutes respiratoires planifient, gèrent et évaluent les traitements pour personnes atteintes de difficultés respiratoires et cardiaques, par le moyen de diagnostics, de thérapies et d'éducation en matière de gestion et de prévention des maladies. Ils travaillent dans les hôpitaux de soins de courte durée, au sein de la communauté, dans les hôpitaux de réadaptation, dans les cliniques, dans l'industrie privée et ils œuvrent également dans la recherche.

La profession de thérapeute respiratoire est réglementée.

Pour exercer la profession de thérapeute respiratoire au Manitoba, vous

devez :

- avoir terminé avec succès le programme de formation en thérapie respiratoire au Manitoba OU avoir terminé avec succès un programme de formation accrédité en thérapie respiratoire, reconnu et approuvé par l'Association des thérapeutes respiratoires du Manitoba OU compléter une évaluation des acquis afin de déterminer si vous devez suivre des cours supplémentaires
- avoir exercé 720 heures en thérapie respiratoire au cours des quatre dernières années OU avoir réussi l'examen de l'évaluation des compétences et le programme de mise à jour
- être membre agréé de l'Association des thérapeutes respiratoires du Manitoba

**Vous devez compléter les étapes suivantes :**

**ÉTAPE 1 :** Communiquez avec l'Association des thérapeutes respiratoires du Manitoba par téléphone pour lui faire savoir que vous êtes thérapeute respiratoire formé à l'étranger et que vous voulez savoir comment vous y prendre pour exercer votre profession au Manitoba.

Association des thérapeutes respiratoires du Manitoba  
Shane McDonald, registraire  
C.P. 2087  
Winnipeg (Manitoba) R3C 3R4  
Téléphone : 204-944-8081  
Courriel : [marrt@mts.net](mailto:marrt@mts.net)  
Site Web : [www.marrt.org](http://www.marrt.org)

**ÉTAPE 2 :** Remplissez le formulaire de demande de l'Association des thérapeutes respiratoires du Manitoba.

Liste des documents qui doivent accompagner la demande :

- copies originales notariées des certificats, des diplômes et des relevés de notes
- preuve de votre agrément ou de votre admissibilité à l'agrément à titre de thérapeute respiratoire dans votre pays d'origine
- preuve de perfectionnement professionnel continu
- vérification des antécédents professionnels attestant que vous avez exercé au moins 720 heures au cours des quatre dernières années
- droits de demande (25 \$)

**ÉTAPE 3 :** Complétez la démarche de reconnaissance des acquis, s'il y a lieu.

**ÉTAPE 4 :** Une fois que vous aurez satisfait à toutes les exigences et payé les droits, vous serez agréé par l'Association des thérapeutes respiratoires

Excel-Langue Traduction et Revision  
Respiratory Therapist Fact Sheet 2009

du Manitoba et serez donc en mesure d'exercer la profession de thérapeute respiratoire au Manitoba.

**Autres renseignements utiles**

Droits d'adhésion annuelle : 155 \$

*Dernière révision : novembre 2009*

**Ressources, sites Web et possibilités d'apprentissage :**

[Possibilités d'emploi](#)

[L'anglais au travail](#)

**Le site Web suivant pourrait vous être utile :**

[Immigrer au Manitoba](#) : aide à l'emploi pour les nouveaux Manitobains, programmes d'aide à l'agrément, apprentissage de l'anglais en tant que langue fonctionnelle, et d'autres renseignements et ressources

